

FICHE 8 : RISQUE « PERSONNE ÉGARÉE »

DÉFINITION :

Du fait des activités de randonnées, VTT, Sports d'hiver..., la commune de Lans-en-Vercors peut être confrontée à l'égaré d'une personne sur son territoire.

LOCALISATION :

L'ensemble de la commune. Périmètre montagneux.

CONSIGNES À DONNER :



AVANT	<ul style="list-style-type: none">● Se préparer :<ul style="list-style-type: none">- prendre conseil auprès de professionnels, Office du tourisme, postes de secours en station.- vérifier son assurance responsabilité civile et individuelle accident (secours sur piste payant)- choisir une activité et un parcours adaptés à l'expérience et au niveau physique- prendre connaissance des conditions météorologiques, bulletin d'enneigement et du risque avalanche- informer son entourage du programme et des horaires● S'équiper :<ul style="list-style-type: none">- choisir du matériel de qualité (norme de certification) et adaptés en fonction de l'activité (vêtements chaud, DVA, pelle, sonde...)- emporter trousse de secours- emporter carte et boussole afin de vous localiser● Respecter les consignes de sécurité● Être vigilant et savoir renoncer
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">● Alerter :<ul style="list-style-type: none">- Contacter le 112, se présenter et communiquer son numéro de téléphone- se localiser, en communiquant les coordonnées GPS et l'altitude si possible- décrire la situation et donner des précisions sur la zone où l'on se trouve